

VILLE DE CHAURAY

TRANSPORT SCOLAIRE

SERVICE DE BUS

Le service de ramassage scolaire gratuit co-organisé par la CAN et la commune de CHAURAY a pour objet de permettre aux parents qui n'ont pas la possibilité d'amener et/ou de récupérer leurs enfants à l'école de disposer d'une solution de repli.

Il est organisé de manière à ce que :

⇒ **Lundi, mardi, jeudi, vendredi, matin/soir :**

- Les enfants acheminés par **le premier circuit** (de 7h43 à 8h16) de ramassage le matin sont les premiers reconduits chez eux le soir (de 16h40 à 17h13).
- Les enfants acheminés par **le second circuit** (de 8h16 à 8h59) de ramassage le matin sont les seconds reconduits chez eux le soir (de 17h19 à 17h45).

Ainsi en application, les parents qui ne pourraient pas emmener leurs enfants à l'école (ou les récupérer) et dont les enfants sont pris en charge par le personnel municipal en dehors des heures d'accueil scolaire, paient chaque jour une prestation de garderie.

Point important :

Le car ayant des contraintes précises sur le temps de trajet du ramassage scolaire, il est impératif de bien respecter les horaires sur chaque arrêt. Selon les événements de la circulation, les horaires peuvent varier de quelques minutes.

INSCRIPTION

L'inscription de votre enfant pour l'utilisation du bus scolaire ainsi que l'autorisation de rentrer seul au domicile depuis l'arrêt de bus sont à renouveler chaque année en mairie. Vous trouverez la fiche « inscription bus » et la fiche « autorisation » dans cette même rubrique sur le site de la mairie.

Un mail de rappel vous parviendra en fin d'année scolaire.

Parce que la sécurité de votre enfant est notre priorité,

- ⇒ Les enfants non-inscrits en mairie ne seront pas acceptés dans le bus et seront dirigés à la garderie.
- ⇒ Si votre enfant prend le bus scolaire sans y être inscrit, il sera reconduit à la fin du circuit à la garderie de l'école. Le directeur de l'accueil périscolaire vous appellera pour venir le chercher.
- ⇒ Si l'autorisation de rentrer seul au domicile à l'arrêt du bus prévu n'est pas complétée ni signée, l'enfant sera reconduit à la fin du circuit à la garderie de l'école et un parent sera prévenu.

En cas d'urgence ou d'évènement imprévu nécessitant de joindre le personnel du bus scolaire pendant le circuit **Contact de l'accompagnatrice du bus : 06 20 16 24 72**

TRAJET DU MATIN		
NOMS DES ARRETS	LOCALISATION	HORAIRES
Ecole maternelle Saint Exupéry (Départ)		7H43
GRAND PUIITS TAN	Boulevard des Tilleuls	7H45
COMBES 1	Rue Bellot	7H48
VERTEUIL 1	Rue de Verteuil	7H49
CHÂTEAU MUSSET 2	Rue des Vergers	7H50
VIGON 3	Rue de Vigon	7H51
CHÂTEAU MUSSET 4	Rue de Château Musset (stade rugby)	7H52
CHABAN TAN	Boulevard Canton Coutain	8H00
Ecole Jacques Prévert Chaban (demi-tour)		8H02
COMBES 2	Impasse Toulouse Lautrec	8H04
SUGETTERIE	Rue du Grand Puits (impasse Sugetterie)	8H06
RABAT	Rue du Rabat	8H07
DOIGNON	Rue du Doignon	8H08
IMPASSE DES VIGNES	Impasse des Vignes	8h10
PASTEUR	Rue du Stade (en face rue Pasteur)	8H12
VERSAINES	Rue du Stade (après impasse Lavoisier)	8H13
Ecole maternelle Saint Exupéry		8H16
ECOLE PRIMAIRE ST EXUPE	Rue des Cornouillers	8H18
CHÂTEAU DRIGUET	Rue de Chantemerle (Driguet)	8H25
BOURG-NEUF	Rue Château Driguet (face rue des Petites Plantes)	8H27
CONCIERGERIE	Rue de la Conciergerie	8H29
BATELIERS	Rue de la Garenne (entre Corot et Delacroix)	8H30
BICETRE	Rue de la Garenne (intersection avec Bicêtre)	8H33
DEFFENDS	Rue des Deffends	8H34
SEPPE	Rue de la Seppe (Rue des Cormiers)	8H38
SAILIER 1	Rue du Sailier (Rue du Nauron)	8H40
SAILIER 2	Rue du Sailier (face Foyer Logement)	8H42
SCHOFFENGRUND	Rue du Temple (Rond Point)	8H45
Ecole maternelle Saint Exupéry		8H47
Ecole élémentaire Saint Exupéry		8H50
Ecole jacques Prévert Chaban (arrivée)		8H59

TRAJET DU SOIR

NOMS DES ARRETS	LOCALISATION	HORAIRES
	Ecole élémentaire Saint Exupéry	16H40
	Ecole maternelle Saint Exupéry	16H43
GRAND PUIITS TAN	Boulevard des Tilleuls	16H46
COMBES 1	Rue Bellot	16H49
CHABAN	Boulevard Canton Coutain	16H50
	Ecole Jacques Prévert Chaban	16H52
VERTEUIL	Rue de Verteuil	16H53
CHÂTEAU MUSSET 2	Rue des Vergers	16h54
VIGON 3	Rue de Vigon	16h55
CHÂTEAU MUSSET 4	Rue de Château Musset (stade rugby)	16H56
COMBES 2	Impasse Toulouse Lautrec	17H03
SUGETTERIE	Rue du Grand Puits (impasse Sugetterie)	17H06
RABAT	Rue du Rabat	17H07
DOIGNON	Rue du Doignon	17H08
IMPASSE DES VIGNES	Impasse des Vignes	17H10
PASTEUR	Rue du Stade (en face rue Pasteur)	17H12
VERSAINES	Rue du Stade (après impasse Lavoisier)	17H13
	Ecole maternelle Saint Exupéry	17H19
	Ecole élémentaire Saint Exupéry	17H22
CHÂTEAU DRIGUET	Rue de Chantemerle (Driguet)	17H25
BOURG-NEUF	Rue Château Driguet (face rue des Petites Plantes)	17H26
CONCIERGERIE	Rue de la Conciergerie	17H28
BATELIERS	Rue de la Garenne (entre Corot et Delacroix)	17H30
BICETRE	Rue de la Garenne (intersection avec Bicêtre)	17H34
DEFFENDS	Rue des Deffends	17H36
SEPPE	Rue de la Seppe (Rue des Cormiers)	17H40
SAILIER 1	Rue du Sailier (Rue du Nauron)	17H41
SAILIER 2	Rue du Sailier (face Foyer Logement)	17H43
SCHOFFENGRUND	Rue du Temple (Rond Point)	17H45

INFORMATION

ROLE DE L'ACCOMPAGNATEUR DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'accompagnateur est responsable des élèves placés sous sa surveillance par son employeur. Il doit l'informer des difficultés rencontrées.

L'accompagnateur doit :

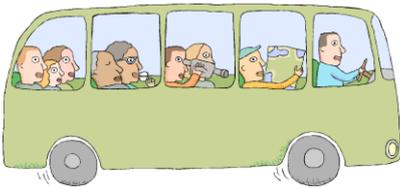
- Descendre du bus pour accueillir les enfants par la porte avant et ainsi faciliter la montée des plus jeunes,
- Pointer la liste des enfants présents à chaque circuit du bus effectué,
- Informer et vérifier les enfants du port obligatoire de la ceinture de sécurité,
- Aider les enfants les plus jeunes à s'asseoir de préférence à côté d'un enfant plus âgé, jamais à une place exposée à l'avant (première rangée) ou à l'arrière (proche de la porte de sortie) et l'aider si besoin à attacher sa ceinture de sécurité,
- Pour les enfants de maternelle, ils seront placés à l'avant du bus près de l'accompagnateur,
- L'accompagnateur se déplace dans le bus régulièrement pour assurer la surveillance des enfants,
- Lors de l'arrivée à l'établissement scolaire, l'accompagnateur accompagnera les enfants jusqu'à l'entrée de l'école pour l'élémentaire et dans l'école maternelle où ils seront pris en charge par une personne habilitée,
- Au retour, descendre par la porte avant afin de faciliter la descente des enfants, leur donner éventuellement des consignes de sécurité,
- En fin de service, s'assurer qu'aucun enfant n'est resté dans le bus,
- Contacter les personnes à prévenir si un enfant est reconduit à la garderie en cas d'absence d'autorisation de rentrer seul au domicile ou absence de la présence de la personne autorisée à accueillir l'enfant,
- Signaler à son responsable, Madame GOUIN, les manquements à la discipline et intervenir en cas de chahut important. Dans certains cas, l'adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires ainsi que le directeur général des services de la mairie seront interpellés,
- Contribuer à faire respecter les points d'arrêts définis,
- Rendre compte à son responsable tout ce qu'il jugera utile afin d'améliorer la qualité et la sécurité du service qui transmettra au service « du transport et déplacements de la communauté d'agglomération du niortais » et à la ville de CHAURAY.

RESPECT D'AUTRUI, DES LOCAUX ET DU MOBILIER

L'école est un lieu où chacun, adulte comme enfant, apprend le respect mutuel et la tolérance.
La vie en communauté implique des responsabilités ; elle entraîne donc des devoirs et des droits.

La charte est une convention sur des valeurs communes et partagées.

CHARTE DU TRANSPORT SCOLAIRE



- **Mes droits :**

- *A la sécurité dans le bus*
- *A l'écoute, l'expression dans la tolérance*
- *A un trajet dans le calme et le respect d'autrui*

- **Mes devoirs :**

- A la sortie de l'école :**

- je ne cours pas en me rendant de l'école à l'arrêt de bus,

- En attendant le bus :**

- je me tiens éloigné(e) du bord du trottoir quand le bus arrive,
 - je reste rangé(e) et je ne chahute pas,
 - j'écoute les consignes de l'adulte,

- A la montée à la descente du bus :**

- je ne bouscule pas mes camarades,
 - je m'installe tranquillement et j'écoute les consignes,
 - à la sortie, j'attends que le bus s'éloigne,
 - je traverse sur les passages piétons,

- Pendant le trajet :**

- j'attache ma ceinture,
 - je reste sur mon siège et je ne chahute pas,
 - je respecte le conducteur et l'accompagnant
 - je n'encombre pas l'allée avec mon cartable,
 - je respecte le matériel.

Si je ne respecte pas ces règles de conduite, je m'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du transport scolaire